

Résumé

Section A - Introduction et Avertissements

Avertissements

Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base et aux Conditions Définitives applicables. Toute décision d'investir dans les Titres concernés doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base dans son ensemble, y compris tous documents incorporés par référence et les Conditions Définitives applicables. Les investisseurs peuvent être exposés à une perte partielle ou totale de leur investissement. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base et les Conditions Définitives applicables est intentée devant un tribunal d'un Etat Membre de l'Espace Economique Européen, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale de l'Etat Membre où l'action est intentée, avoir à supporter les frais de traduction de ce Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables avant le début de la procédure judiciaire. La responsabilité civile sera recherchée dans cet Etat Membre auprès de l'Emetteur ou du Garant (le cas échéant) sur la seule base du présent résumé, y compris sa traduction, mais seulement si le contenu du résumé est jugé trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables, ou, s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces Titres. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

Nom et les codes internationaux d'identification des valeurs mobilières (codes ISIN)

EUR "Bull and Bear" Open-End certificats sur Contrats à terme sur matière première
Numéro International d'Identification des Valeurs Mobilières ("ISIN") : veuillez-vous référer aux tableaux ci-dessous.

Identité et coordonnées de l'émetteur

BNP Paribas Issuance B.V. ("BNPP B.V." ou l'"Emetteur"). L'Emetteur a été constitué aux Pays-Bas sous la forme d'une société non cotée en bourse à responsabilité limitée de droit néerlandais, et son siège social est situé Herengracht 595, 1017 CE Amsterdam, Pays-Bas. Identifiant d'entité juridique ("IEJ") : 7245009UXRIGIRYOBR48

Identité et coordonnées de l'offreur

BNP Paribas Warrants & Certificats, 20 boulevard des Italiens 75009 Paris France, n°0 800 235 000.

Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui approuve le prospectus

Autorité Néerlandaise des Marchés Financiers ("AFM"), Postbus 11723 - 1001 GS Amsterdam, Pays-Bas. www.afm.nl

Date d'approbation du prospectus

Ce Prospectus a été approuvé le 27 juin 2025 par l'AFM, tel que modifié ou complété à tout moment par des suppléments.

Section B - Informations clés sur l'émetteur

Qui est l'émetteur des valeurs mobilières?

Siège social / forme juridique / IEJ / droit régissant ses activités / pays d'origine

L'Emetteur a été constitué aux Pays-Bas sous la forme d'une société non cotée en bourse à responsabilité limitée de droit néerlandais, et son siège social est situé Herengracht 595, 1017 CE Amsterdam, Pays-Bas. Identifiant d'entité juridique ("IEJ") : 7245009UXRIGIRYOBR48. La notation de crédit à long terme de BNPP B.V. est : A+ avec une perspective stable (S&P Global Ratings Europe Limited) et la notation de crédit à court terme de BNPP B.V. est : A-1 (S&P Global Ratings Europe Limited).

Principales activités

L'Emetteur a pour activité principale d'émettre et/ou d'acquérir des instruments financiers de toute nature et de conclure des contrats à cet effet pour le compte de différentes entités au sein du Groupe BNPP. Les actifs de BNPP B.V. sont constitués des obligations des autres entités du Groupe BNPP. Les Titulaires de titres de BNPP B.V. seront, sous réserve des dispositions de la Garantie pertinente émise par BNPP, exposés à la capacité des entités du Groupe BNPP à exécuter leurs obligations en vertu de ces contrats de couverture et peuvent subir des pertes si ces entités ne respectent pas leur engagement.

Principaux actionnaires

BNP Paribas détient 100% du capital de BNPP B.V.

Identité de ses principaux dirigeants

Administrateurs de BNP Paribas Issuance B.V. : Edwin Herskovic/Cyril Le Merrer/Folkert van Asma/Hugo Peek/Matthew Yandle.

Identité de ses contrôleurs légaux des comptes

Deloitte Accountants B.V. sont les auditeurs de l'Emetteur. Deloitte Accountants B.V. est un cabinet d'audit agréé indépendant aux Pays-Bas. Les auditeurs concernés de Deloitte Accountants B.V. qui ont signé les rapports d'audit indépendant incorporés par référence dans le prospectus de base sont membres de l'Institut royal néerlandais des comptables agréés (Koninklijke Nederlandse Beroepsorganisatie van Accountants).

Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur?

Informations financières clés

Compte de résultat

	Année	Année-1
En €	31/12/2024	31/12/2023
Bénéfice/perte d'exploitation	167 327	73 071

Bilan		
	Année	Année-1
En €	31/12/2024	31/12/2023
Endettement financier net (dette à long terme plus dette à court terme moins trésorerie)	124 241 216 005	126 562 861 261
Ratio courant (actif courant/passif courant)	1	1
Ratio dette sur capitaux propres (total du passif/total des capitaux propres)	22 860	157 363
Ratio de couverture des intérêts (résultat d'exploitation/charge d'intérêts)	Aucune charge d'intérêt	Aucune charge d'intérêt
État des flux de trésorerie		
	Année	Année-1
En €	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	-471 573	2 827 251
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	4 500 000	0
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	0	0

Réserves dans le rapport d'audit

Sans objet, il n'existe aucune réserve dans le rapport d'audit sur les informations financières historiques contenues dans le Prospectus de Base.

Quels sont les risques spécifiques à l'émetteur?

Non applicable. BNPP B.V. est une société opérationnelle. La solvabilité de BNPP B.V dépend de la solvabilité de BNPP.

Section C - Informations clés sur les valeurs mobilières

Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières?

Nature, catégorie et code ISIN

Les Titres sont des certificats ("Certificats") et sont émis en Souches. Code ISIN: veuillez-vous référer aux tableaux ci-dessous.

Monnaie / dénomination / valeur nominale / nombre de valeurs mobilières émises / échéance

La devise de Titres est l' Euro ("EUR"). Les Titres n'ont pas de valeur nominale. Nombre/échéance des Titres : veuillez-vous référer aux tableaux ci-dessous.

Droits attachés aux valeurs mobilières

Maintien de l'Emprunt à son Rang - Les modalités des Titres ne contiendront aucune clause de maintien de l'emprunt à son rang.

Cas de Défaut - Les modalités des Titres ne prévoient pas de cas de défaut.

Loi applicable - Les Titres sont soumis au droit français.

Intérêts - Les Titres ne portent pas intérêts et ne donneront lieu à aucun paiement d'intérêts.

Sous-jacent - Contrats à terme sur matière première.

Remboursement - Les Titres sont des Titres à Règlement en Numéraire.

A moins qu'il n'ait été préalablement remboursé ou racheté et annulé, chaque Titre habilite son titulaire à recevoir de l'Emetteur à la Date de Remboursement un Montant de Règlement en numéraire :

Effet de Levier Constant: produits sans terme (*Open-ended*) qui ont un rendement calculé par référence à un effet de levier déterminé quotidiennement par rapport à la performance positive ou négative d'un Sous-Jacent de Référence. Il n'y a pas de capital garanti.

Introduction

En ce qui concerne (i) la performance des Certificats Bull (ou Certificats Leverage), la performance du Certificat Bull sur un jour sera égale à la performance à effet de levier du Sous-Jacent de Référence ce même jour (qui peut être positive ou négative), et en ce qui concerne (ii) les Certificats Bear (ou Certificats Short), la performance à effet de levier du Sous-Jacent de Référence applicable sur un jour (qui peut être positive ou négative) aura un effet inverse sur la performance du Certificat Bear ce même jour.

Financing Amount and Reset Threshold (Montant de Financement et Seuil de Réinitialisation)

Dans chaque cas, la performance du Certificat Bull ou du Certificat Bear (selon le cas) sera ajustée de la Composante de Financement applicable. La Composante de Financement représente le coût d'emprunt de l'argent pour créer l'effet de levier, le coût de la couverture des Titres et de la commission et a, par conséquent, un impact sur la valeur des Certificats.

La performance des Certificats sur toute période supérieure à un jour étant dérivée de la performance capitalisée quotidiennement du Sous-Jacent de Référence au cours de cette période, la performance de ce Certificat peut différer de manière importante du Facteur Effet de Levier multiplié par la performance d'ensemble du Sous-Jacent de Référence sur la même période.

Les Certificats Bull et les Certificats Bear incluent une caractéristique, le Seuil de réinitialisation, qui est un pourcentage fixe appliqué à la valeur du Sous-Jacent de Référence observée à l'heure de calcul précédente. Si le dernier prix négocié du Sous-Jacent de Référence franchit à tout moment le Seuil de Réinitialisation, un Événement de Réinitialisation sera réputé s'être produit. Le Seuil de Réinitialisation sera alors mis à jour et à partir de ce moment, les prix seront basés sur le Prix de Réinitialisation jusqu'au prochain Événement de Réinitialisation ou jusqu'à la prochaine Heure de Calcul, la première occurrence étant retenue.

Issuer Call Option and Holder Put Option (Option d'Achat de l'Emetteur et Option de Vente du Titulaire)

L'Emetteur peut décider de rembourser par anticipation les Certificats Bull ou les Certificats Bear (selon le cas) en donnant un préavis écrit aux Titulaires de Titres. Les Titulaires de Titres peuvent résilier aussi leur position dans les Certificats par l'exercice de l'Option Put (de Vente) de l'Emetteur en donnant un préavis écrit à l'Emetteur.

Final Payout (Paiement Final)

Les Titulaires de Titres recevront un Paiement (Formule de Paiement Final ETS 2300) égal à la Valeur en Numéraire du Bull (dans le cas de Certificats Bull) ou à la Valeur en Numéraire du Bear (dans le cas de Certificats Bear) à la Date d'Évaluation, dans chaque cas, converti dans la Devise de Règlement au Taux de Change à la Date d'Évaluation applicable

Les fluctuations du taux de change de la devise concernée affecteront aussi la valeur des Certificats.

"**Bear Cash Value (Valeur du Certificat Bear)**" ou "**Bear CV_t**" désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, un montant calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :

$$\max [Bear CV_{t-1} \times (1 - L \times (\frac{U_t}{U_{t-1} + r_{C_{t-1}}} - 1)) + FC_t ; 0.5\% \times Bear CV_{t-1}]$$

;
"Bull Cash Value (Valeur du Certificat Bull)" ou "**Bull CV_t**" désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, un montant calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :

$$\max [Bull CV_{t-1} \times (1 + L \times (\frac{U_t}{U_{t-1} + r_{C_{t-1}}} - 1)) + FC_t ; 0.5\% \times Bull CV_{t-1}]$$

;
"Valuation Date (Date d'Évaluation)" désigne, la première occurrence entre :

- la date désignée en tant que telle par l'Émetteur à condition que cette date soit déterminée par l'Émetteur et notifiée aux Titulaires au plus tard, le dixième (10^{ème}) Jour Ouvrable Applicable qui précède la Date d'Évaluation envisagée ;
- dans le cas de l'Option de Vente du Titulaire, la Date d'Évaluation du Remboursement Optionnel ; ou
- dans le cas de l'Option d'Achat de l'Émetteur, la Date d'Évaluation du Remboursement Optionnel applicable.

Si dans la détermination par l'Agent de Calcul le Prix d'Observation du Sous-Jacent de Référence à un ou plusieurs moment(s) (chacun de ces moments une "**Reset Event Determination Time (Heure de Détermination d'un Événement de Réinitialisation)**") pendant toute Observation Time Period (Période d' Observation) est (i) égal ou supérieur au Seuil de réinitialisation (dans le cas des Certificats Bear) ou (ii) égal à ou inférieur au Seuil de réinitialisation (dans le cas des Certificats Bull) (chacun un "**Événement de Réinitialisation**"), l'Agent de Calcul, à chaque occasion calculera le Prix de Réinitialisation (cf. ci-dessous) et la CV Bull ajustée ou la CV Bear Ajustée, selon le cas, sera la Valeur du Certificat Bull ou la Valeur du Certificat Bear, selon le cas, pour une telle Heure de Détermination d'un Événement de Réinitialisation un tel Jour de Bourse du Sous-Jacent.

Avec:

"Adjusted Bear CV (CV Bear Ajustée)" ou "**Adjusted Bull CV (CV Bull ajustée)**" désigne un montant calculé par l'Agent de Calcul selon la formule Bear CV_t ou la formule Bull CV_t, sous réserve de la prise en compte de l'occurrence du premier Evènement de Réinitialisation, puis de tout Evènement de Réinitialisation suivant :

"Bear CV_{t-1}" désigne, en ce qui concerne le calcul de Bear CV, la Valeur du Certificat Bear calculée la dernière fois, à condition que Bear CV_{t-1} pour la Date de Cotation, soit Bear CV₀ ;

"Bull CV_{t-1}" désigne, en ce qui concerne le calcul de Bull CV, la Valeur du Certificat Bull calculée la dernière fois, à condition que Bull CV_{t-1} pour la Date de Cotation soit Bull CV₀ ;

"Calculation Time_t (Heure de Calcul)" désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, l'heure à laquelle le Prix de Référence des matières premières est publié par la Bourse concernée ;

"Calculation Time_{t-1} (Heure de Calcul_{t-1})" désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, l'Heure de Calcul_t, le Jour Ouvrable Applicable qui précède immédiatement ce jour ;

"Fee (Commission de Gestion)" ou "**F**" désigne le pourcentage spécifié dans les tableaux ci-dessous. L'Agent de Calcul, agissant de bonne foi et de manière commercialement raisonnable, peut ajuster la Commission au sein de la Fourchette de la Commission de Gestion (Fee Range) pour refléter une variation du coût pour l'Émetteur d'émettre les Titres ou de fournir un prix sur le marché secondaire ;

"Financing Component_t" ("Composant de Financement" ou "FC_t") désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable:

- en ce qui concerne un Certificat Bear, dans le cas des Titres portant sur des matières premières :

$$- CV_{t-1} \times (-(r_{t-1}^u - rm) + L \times (hc + F)) \times n(t - 1, t),$$

- en ce qui concerne un Certificat Bull, dans le cas des Titres portant sur des matières premières :

$$- CV_{t-1} \times (-(r_{t-1}^u - rm) + L \times (hc + F)) \times n(t - 1, t),$$

"Futures Rollover Date (Date Rollover des Futures)" désigne la date sélectionnée par l'Agent de Calcul agissant de bonne foi et de manière commercialement raisonnable et tombe dans la période **Futures Rollover des Futures** à partir de (et y compris) le jour qui est 20 (vingt) Jours Ouvrables Applicables avant le premier jour de préavis à l'exclusion du dernier jour de négociation du Contrat Futures ;

"Hedging Cost (Coût de Couverture)" ou "**hc**" désigne le pourcentage spécifié dans les tableaux ci-dessous. Si, à tout moment après la Date de Cotation, le coût de la couverture des Titres dépasse substantiellement ce pourcentage spécifié, l'Agent de Calcul, en agissant de bonne foi et de manière commercialement raisonnable, peut ajuster le Coût de la Couverture pour refléter ce changement, sauf que le Coût de la Couverture ne sera pas inférieur au Coût Minimum de la Couverture et ne dépassera pas le Coût Maximum de la Couverture ;

"Interest Margin (Marge d'Intérêt)" ou "**rm**" désigne le pourcentage spécifié dans les tableaux ci-dessous. L'Agent de Calcul peut ajuster la Marge d'Intérêt, en agissant de bonne foi et de manière commercialement raisonnable, pour refléter toute disparité entre le Taux d'Intérêt de Référence et le taux de financement de l'Émetteur, sauf que la Marge d'Intérêt ne sera pas inférieure à la Marge d'Intérêt Minimum et ne pourra pas excéder la Marge d'Intérêt Maximum ;

"Listing Date (Date de Cotation)" désigne la Date d'Émission (i.e. 10 mars 2026) ;

"Observation Time Period (Période d'Observation)" désigne, eu égard à un Jour de Bourse du Sous-Jacent, la période à partir de l'Heure de Calcul_{t-1} exclue jusqu'à et y compris l'Heure de Calcul_t ;

"Reference Rate Period (Période du Taux d'Intérêt)" ou "**n_{t-1,t}**" désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, (i) le nombre de jours civils à partir de (et y compris) le Jour Ouvrable Applicable qui précède immédiatement ce Jour Ouvrable Applicable à (mais à l'exclusion de) ce Jour Ouvrable Applicable, divisé par (ii) 360 ;

"Interest Rate" (Taux d'Intérêt de Référence), " r_{t-1}^u ", " r_{t-1}^{ub} " ou " r_{t-1}^{ur} " désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, le Taux d'Intérêt Variable de Référence (cf. "Reference Floating Rate Option (Option de Taux d'Intérêt Variable de Référence)" spécifié dans les tableaux ci-dessous) pour le Jour Ouvrable Applicable qui précède immédiatement un tel jour ;

"Relevant Business Day (Jour Ouvrable Applicable)" désigne un Prix de Règlement dont la publication est prévue, qui est un Jour de Bourse du Sous-Jacent (i.e. un Jour de Bourse de Matière Première) ;

"Reset Price (Prix de Réinitialisation)" désigne le prix du Sous-Jacent de Référence applicable déterminé par l'Agent de Calcul en référence au prix obtenu par le dénouement de tous accords de couverture liés au Sous-Jacent eu égard au Titre applicable pendant la Période de Dénouement qui suit immédiatement l'Heure de Détermination de l'Événement de Réinitialisation concerné ;

"Reset Threshold (Seuil de Réinitialisation)" désigne, en ce qui concerne un Jour de Bourse du Sous-Jacent, un montant calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante (sous réserve de la prise en compte de l'Heure de Calcul, ou de l'occurrence de chaque Événement de Réinitialisation) :

- en ce qui concerne un Certificat Bear, dans le cas des Titres portant sur des matières premières :

$$(1 + P_{reset}) \times (U_{t-1} + r_{C_{t-1}})$$

- en ce qui concerne un Certificat Bull, dans le cas des Titres portant sur des matières premières :

$$(1 - P_{reset}) \times (U_{t-1} + r_{C_{t-1}})$$

"Rollover Costs, (Coûts, de Prorogation)" soit " rc_t " désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, (i) lorsque le Jour Ouvrable Applicable n'est pas une Date Rollover des Contrats Futures (Futures Rollover Date), zéro, ou (ii) lorsque le Jour Ouvrable Applicable est une Date Rollover des Futures (Futures Rollover Date), un montant, qui peut être positif ou négatif, calculé par l'Agent de Calcul représentant le coût pour l'Émetteur et/ou ses Affiliés lié au dénouement de ses accords de couverture dans le Contrat en cours Négocié sur les Marchés ou le Contrat Future applicable, selon le cas, moins le coût pour l'Émetteur et/ou ses Affiliés d'établir des accords de couverture dans le prochain Contrat en cours Négocié sur les Marchés ou le Contrat Future, selon le cas, dans chaque cas en ce qui concerne la Date de Rollover des Futures, un tel montant devant être attribué au prorata parmi les Titres ;

"Rollover Costs_{t-1} (Coûts_{t-1} du Rollover)" ou " rc_{t-1} " sera défini en tenant compte des données du Jour Ouvrable Applicable précédant immédiatement une Date de Rollover des Futures ;

"Settlement Price (Prix de Règlement)" désigne le Cours de Référence de la Matière Première ;

"Relevant Price (Prix Pertinent)" désigne pour toute Date de Fixation du Prix, le prix exprimé en tant que prix unitaire de la Référence Sous-jacente pertinente, déterminé pour ce jour pour le Prix de Référence Sous-jacente spécifié ;

"Pricing Date (Date de Fixation du Prix)" désigne tout Jour Ouvrable Applicable, de la Date Initiale de Fixation du Prix (comprise) à la Date Finale de Fixation du Prix (comprise) ;

"Initial Pricing Date (Date Initiale de Fixation du Prix)" désigne le Jour Ouvrable Applicable qui précède immédiatement la Date d'Inscription ;

"Final Pricing Date (Date Initiale de Fixation du Prix)" désigne la Date de Valorisation ou la Date de Valorisation relative au Remboursement Optionnel ;

"Commodity Reference Price (Cours de Référence de la Matière Première)" désigne :

- **Eu égard au WTI Crude Oil** : Pétrole brut léger non corrosif West Texas Intermediate sur la place boursière New York Mercantile Exchange ("NYMEX", "Bourse" et "Source de Cours") pour le prix de règlement ("Prix Spécifié") pour la Date de Livraison (telle que définie ci-dessous) du contrat futures, en dollars américains, publié par la Source de Cours à la date de Fixation du Prix.

"Delivery Date (Date de Livraison)" désigne la date applicable, disponible à tout moment sur le site internet suivant: www.produitsdebourse.bnpparibas.fr ;

"Underlying Price (Cours du Sous-Jacent)" ou " U_t " désigne en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, le Prix de Règlement ce Jour Ouvrable Applicable ;

"Underlying Price (Cours du Sous-Jacent_{t-1})" ou " U_{t-1} " désigne, en ce qui concerne un Jour Ouvrable Applicable, le Cours du Sous-Jacent_t pour le Jour Ouvrable Applicable qui précède immédiatement un tel jour ;

"Unwinding Time Period (Période de Dénouement)" désigne une période cumulée de douze (12) heures durant laquelle le Sous-Jacent de Référence est coté sur la Bourse concernée.

Fiscalité - Le Titulaire devra payer tous les impôts, taxes et/ou frais découlant de l'exercice et du règlement ou du remboursement des Titres et/ou de la livraison ou du transfert des actifs dus en cas de Règlement Physique. L'Émetteur devra déduire des montants payables ou des actifs livrables aux Titulaires certains impôts, taxes et frais non antérieurement déduits des montants payés ou des actifs livrés à des Titulaires, que l'Agent de Calcul déterminera comme attribuables aux Titres.

Les paiements seront soumis dans tous les cas (i) aux lois et réglementations fiscales ou autres qui leur sont applicables dans le lieu de paiement, (ii) à toute retenue à la source ou tout prélèvement libératoire devant être effectué en vertu d'un accord de la nature décrite à la Section 1471(b) de l'U.S. Internal Revenue Code de 1986 (le "Code"), ou qui est autrement imposé en vertu des Sections 1471 à 1474 du Code, de toutes réglementations ou conventions prises pour leur application, de toutes leurs interprétations officielles ou de toute loi prise pour appliquer une approche intergouvernementale de celles-ci, et (iii) à toute retenue à la source ou tout prélèvement libératoire devant être effectué en vertu de la Section 871(m) du Code.

Assemblées Générales - Les modalités des Titres contiendront des dispositions relatives à la convocation d'assemblées générales des titulaires de ces Titres, afin d'examiner des questions affectant leurs intérêts en général. Ces dispositions permettront à des majorités définies de lier tous les titulaires, y compris ceux qui n'auront pas assisté et voté à l'assemblée concernée et ceux qui auront voté d'une manière contraire à celle de la majorité.

Représentant des Titulaires - Les Titulaires ne seront pas regroupés en une Masse.

Rang de créance des valeurs mobilières

Les Titres sont des obligations non subordonnées et non assorties de sûretés de l'Émetteur et viennent au même rang entre eux.

Restrictions au libre transfert des valeurs mobilières

Il n'y a aucune restriction à la libre négociabilité des titres.

Politique de dividende ou de distribution

Sans objet.

Où les valeurs mobilières seront-elles négociées?

Admission à la négociation

Une demande a été présentée par l'Emetteur (ou pour son compte) en vue de faire admettre les Titres à la négociation sur Euronext Access Paris/Open Market at the Stuttgart Stock Exchange.

Les valeurs mobilières font-elles l'objet d'une garantie?

Nature et portée de la garantie

Les obligations en vertu de la garantie sont des obligations senior préférées (au sens de l'article L.613-30-3-I-3° du Code monétaire et financier) et non assorties de sûretés de BNPP et viendront au même rang que toutes les autres obligations présentes et futures senior préférées et non assorties de sûretés soumises à des exceptions qui peuvent au cours du temps être obligatoires en vertu du droit français. Dans le cas où BNPP fait l'objet d'un renflouement interne, mais sans que BNPP B.V. n'en fasse l'objet, les obligations et/ou montants dus par BNPP, au titre de la garantie, devront être réduits afin de prendre en compte toutes les réductions ou modifications appliquées aux dettes de BNPP résultant de l'application du renflouement interne de BNPP par toute autorité de régulation compétente (y compris dans une situation où la garantie elle-même ne fait pas l'objet d'un tel renflouement interne).

Le Garant garantit inconditionnellement et irrévocablement à chaque Titulaire de titres que si, pour une raison quelconque, BNPP B.V. ne paie pas une somme payable par elle ou n'exécute pas une autre obligation relative à une Garantie à la date spécifiée pour ce paiement ou cette exécution, le Garant, conformément aux Conditions, paiera cette somme dans la devise dans laquelle ce paiement est dû en fonds immédiatement disponibles ou, selon le cas, exécutera ou fera exécuter l'obligation concernée à la date d'échéance de cette exécution.

Description du garant

Les Titres seront inconditionnellement et irrévocablement garantis par BNP Paribas ("BNPP" ou le "Garant") en vertu d'une garantie de droit français signée par BNPP le 27 juin 2025 (la "**Garantie**"). Identifiant d'entité juridique ("IEJ") : R0MUWSFPU8MPRO8K5P83. Le Garant a été constitué en France sous la forme d'une société anonyme de droit français et agréée en qualité de banque, dont le siège social est situé 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris, France. Les notations de crédit à long terme de BNPP sont : A+ avec une perspective stable (S&P Global Ratings Europe Limited), A1 avec une perspective stable (Moody's Deutschland GmbH), AA- avec une perspective stable (Fitch Ratings Ireland Limited) (qui est la notation long-terme attribuée à la dette senior préférée de BNPP par Fitch) et AA (low) avec une perspective stable (DBRS Rating GmbH) et les notations de crédit à court terme de BNPP sont : A-1 (S&P Global Ratings Europe Limited), P-1 (Moody's Deutschland GmbH), F1+ (Fitch Ratings Ireland Limited) et R-1 (middle) (DBRS Rating GmbH).

L'organisation de BNP Paribas repose sur trois pôles opérationnels : Corporate & Institutional Banking (CIB), Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) et Investment & Protection Services (IPS).

Corporate and Institutional Banking (CIB): Global Banking, Global Markets, Securities Services.

Commercial, Personal Banking & Services (CPBS):

- les banques commerciales de la zone euro: Banque Commerciale en France (BCEf), BNL banca commerciale (BNL bc), Banque Commerciale en Italie, Banque Commerciale en Belgique (BCB) et Banque Commerciale au Luxembourg (BCL).

- les banques commerciales hors zone euro, qui s'organisent autour de : Europe Méditerranée, couvrant les banques commerciales hors zone euro, notamment en Europe centrale, en Europe de l'Est, en Turquie et en Afrique.

- les services financiers: BNP Paribas Personal Finance, Arval et BNP Paribas Leasing Solutions, les nouveaux métiers digitaux (en particulier Nickel, Floa, Lyf) et BNP Paribas Personal Investors.

Investment & Protection Services (IPS): l'Assurance (BNP Paribas Cardif) et Gestion Institutionnelle et Privée : BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Real Estate, BNP Paribas Principal Investments (la gestion du portefeuille de participations industrielles et commerciales non cotées et cotées du Groupe BNP Paribas) et BNP Paribas Wealth Management.

BNP Paribas SA est la société mère du Groupe BNP Paribas (ensemble le "Groupe BNPP").

Au 30 juin 2025, les principaux actionnaires étaient la Société Fédérale de Participations et d'Investissement ("SFPI"), société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'Etat belge, qui détient 5,59% du capital social, BlackRock Inc. qui détient 6,01% du capital social, Amundi qui détient 4,95% du capital social et le Grand-Duché de Luxembourg, qui détient 1,14% du capital social.

Informations financières clés afin d'évaluer la capacité du garant à remplir ses engagements au titre de la garantie

Depuis le 1er janvier 2023, les entités d'assurance du Groupe BNP Paribas appliquent IFRS 17 "Contrats d'assurance" et IFRS 9 "Instruments financiers", différés pour ces entités jusqu'à l'entrée en vigueur d'IFRS 17.

Compte de résultat				
	Année	Année-1	Intermédiaire	Valeur intermédiaire pour la même période de l'année précédente pour comparaison
En millions d'€	31/12/2024	31/12/2023	30/09/2025	30/09/2024
Produit Net Bancaire	48 831	45 874	38 110	36 694
Coût du risque	-2 999	-2 907	-2 555	-2 121
Autres pertes nettes de risque sur instruments financiers	-202	-775	-129	-138
Résultat d'exploitation	15 437	11 236	12 327	12 109
Résultat net, part du Groupe	11 688	10 975	9 253	9 366
Résultat par action	9,57	8,58	7,79	7,7
Bilan				
	Année	Année-1	Intermédiaire	Valeur intermédiaire pour la même période de l'année précédente pour comparaison
En millions d'€	31/12/2024	31/12/2023	30/09/2025	30/09/2024
Total des actifs	2 704 908	2 591 499	2 824 574	2 753 086
Dettes représentées par un titre	302 237	274 510	315 751	304 282
Dont dettes senior préférées à moyen long terme	119 370*	84 821*	n.a	n.a
Dettes subordonnées	32 615	25 478	34 408	30 963
Prêts et créances sur la clientèle	900 141	859 200	892 642	874 996
Dettes envers la clientèle	1 034 857	988 549	1 027 703	1 011 422
Capitaux propres (part du Groupe)	128 137	123 742	123 845	124 961
Créances douteuses / encours bruts**	1,6%	1,7%	1,7%	1,7%
Ratio Common Equity Tier 1 (CET1)	12,9%	13,2%	12,5% (CRR3)	12,7%
Ratio de fonds propres total	17,1%	17,3%	16,7% (CRR3)	16,7%
Ratio de levier	4,6%	4,6%	4,3%	4,4%

(*) Périmètre prudentiel

(**) Encours dépréciés (stage 3), bilan et hors bilan, non nettés des garanties reçues, sur la clientèle et les établissements de crédit, y compris les titres de dette au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance) sur les encours bruts sur la clientèle et les établissements de crédit, bilan et hors bilan, y compris titres au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance).

Principaux facteurs de risque liés au garant

1. Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné au titre du risque de crédit et de contrepartie pourrait peser sur les résultats et sur la situation financière du Groupe BNP Paribas.
2. Les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en oeuvre par le Groupe BNP Paribas pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.
3. Les fluctuations de marché et la volatilité exposent le Groupe BNP Paribas au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de marché et d'investissement.
4. L'accès du Groupe BNP Paribas au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence des crises financières, de détérioration des conditions économiques, de dégradation de notation, d'accroissement des spreads de crédit des États ou d'autres facteurs
5. Un contexte économique et financier défavorable a pu par le passé, et pourrait à l'avenir, affecter significativement le Groupe BNP Paribas et les marchés sur lesquels il opère.
6. Des mesures législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que des évolutions législatives et réglementaires en cours ou à venir, pourraient affecter de manière significative le Groupe BNP Paribas ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel il opère.
7. Si le Groupe BNP Paribas ne parvenait pas à réaliser ses objectifs stratégiques, ou si ses résultats ne suivaient pas les tendances prévues, le cours de ses instruments financiers pourrait en être défavorablement affecté.

Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières?

Principaux facteurs de risque spécifiques aux valeurs mobilières

Il existe également des risques liés aux Certificats, notamment :

1. Risque relatif à la structure des Titres :

Produits à effet de levier Constant : Les investisseurs peuvent être exposés à une perte partielle ou totale de leur investissement. Le rendement de ces Titres dépend de la performance quotidienne du ou des Sous-Jacent(s) de Référence, et remboursements automatiques anticipés. Les produits à effet de levier Constant sont généralement adaptés à des investissements à court terme intra journalier ou de quelques jours ; des investissements de ce type détenus pour une période plus longue peuvent être affectés par la volatilité des conditions de marché qui peuvent avoir un impact négatif sur la performance des Sous-Jacents de Référence. Les Certificats Bull et Bear (Formule de Paiement Final ETS 2300) sont conçus pour la négociation à court terme ou intrajournalière uniquement car ils sont valorisés sur la base de leur performance quotidienne cumulée.

2. Risque relatif au Sous-jacent et à ses Perturbations et Ajustements :

Selon les modalités des titres, le montant dû lors du remboursement sera déterminé par référence à la valeur de la Matière première. Si la performance de la Matière première n'est pas celle attendue, cela aura un impact négatif important sur les montants que les Titulaires recevront sur les Titres et pourra également affecter la valeur des Titres. La valeur des Titres dépendra de la performance d'un contrat à terme ou d'un contrat d'option. Si la performance d'un tel contrat à terme ou contrat d'option sous-jacent n'est pas celle attendue, un investisseur dans ce type de Titres pourra recevoir un rendement inférieur (et pouvant être nettement inférieur) à celui prévu : l'exposition à une ou plusieurs matières premières / marchandises et/ou à un indice sur matières premières / marchandises, des risques similaires à ceux d'un investissement direct dans une matière première / marchandise, et des cas de dérèglement du marché et d'ajustement qui peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur ou la liquidité des Titres, des retards dans la détermination du niveau final d'un indice sur matières premières / marchandises provoquant des retards de paiement du Montant de Règlement en Numéraire et le fait que l'Emetteur ne fournira pas d'informations post-émission sur le Sous-Jacent de Référence.

3. Risque relatif aux marchés sur lesquels sont négociés les Titres :

Facteurs affectant la valeur et le cours des Titres : Le cours des Titres peut être affecté par un certain nombre de facteurs dont, notamment, le prix, la valeur ou le niveau de la ou des Références Sous-jacentes, le temps restant jusqu'à la date de remboursement prévue des Titres, la volatilité réelle ou implicite associée à la ou aux Références Sous-jacentes et le risque de corrélation de la ou des Références Sous-jacentes concernées. La possibilité que la valeur et le cours des Titres fluctuent (de manière positive comme négative) dépend d'un certain nombre de facteurs, que les investisseurs doivent examiner attentivement avant d'acheter ou de vendre des Titres.

4. Risque juridique :

Assemblées générales : Les modalités des Titres contiendront des dispositions relatives à la convocation d'assemblées générales des titulaires de ces Titres, afin d'examiner des questions affectant leurs intérêts en général. Ces dispositions permettront à des majorités définies de lier tous les titulaires, y compris ceux qui n'auront pas assisté et voté à l'assemblée concernée et ceux qui auront voté d'une manière contraire à celle de la majorité.

Section D - Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé

A quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière?

Conditions générales et calendrier prévisionnel de l'offre

Les Titres seront intégralement souscrits par BNP Paribas Financial Markets S.N.C. en sa qualité de Gestionnaire le 10 mars 2026.

Une demande a été présentée par l'Emetteur (ou pour son compte) en vue de faire admettre les Titres à la négociation sur Euronext Access Paris/Open Market at the Stuttgart Stock Exchange.

Cette émission de Titres est offerte dans le cadre d'une Offre Non-exemptée en France.

Estimation des dépenses totales liées à l'émission et/ou à l'offre, y compris une estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur ou l'offreur

Il n'existe pas de dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur.

Qui est l'offreur et/ou la personne qui sollicite l'admission à la négociation?

Description de l'offreur

BNP Paribas Warrants & Certificats, 20 boulevard des Italiens 75009 Paris France, n° 0 800 235 000. Identifiant d'entité juridique ("IEJ") : R0MUWSFPU8MPRO8K5P83.

L'offreur a été constitué en France sous la forme d'une société anonyme de droit français.

Pourquoi ce prospectus est-il établi?

Utilisation et montant net estimé du produit

Les produits nets de l'émission des Titres seront affectés aux besoins généraux de financement de l'Emetteur. Ces produits pourront être utilisés pour maintenir des positions sur des contrats d'options ou des contrats à terme ou d'autres instruments de couverture.

Produit net estimé : 187 500 EUR.

Convention de prise ferme

Non applicable.

Principaux conflits d'intérêts liés à l'offre ou à l'admission à la négociation
--

Tout Agent Placeur et ses affiliés peuvent aussi avoir été impliqué, et pourrait dans le futur être impliqué, dans des transactions de banque d'investissement ou commerciale avec, ou lui fournir d'autres services à, l'Émetteur et son Garant et leurs affiliés dans le cours normal de leurs activités.

Diverses entités au sein du groupe BNPP (y compris l'Émetteur et le Garant) et les Sociétés affiliées assument différents rôles en rapport avec les Titres, notamment celui d'Émetteur des Titres et d'Agent de Calcul des Titres et peuvent également s'engager dans des activités de négociation (y compris des activités de couverture) relatives au Sous-jacent et à d'autres instruments ou produits dérivés basés sur le Sous-jacent, ou liés à celui-ci, qui peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts potentiels.

BNP Paribas Financial Markets SNC, qui agit en tant que Gestionnaire et Agent de Calcul, est une Société affiliée de l'Émetteur et du Garant, et des conflits d'intérêts potentiels peuvent exister entre elle et les titulaires de Titres, y compris en ce qui concerne certaines décisions et jugements que l'Agent de Calcul doit prendre. Les intérêts économiques de l'Émetteur et de BNP Paribas Financial Markets SNC en tant que Gestionnaire et Agent de Calcul sont potentiellement contraires aux intérêts des Titulaires en tant qu'investisseurs dans les Titres.

Exception faite de ce qui est mentionné ci-dessus, aucune personne intervenant dans l'émission des Titres ne détient, à la connaissance de l'Émetteur, un intérêt pouvant influencer sensiblement sur l'offre, y compris des intérêts conflictuels.

N° de Souche / Code ISIN	Nbre de Titres émis	Nbre de Titres	Code Mnemonique	Prix d'émission par Titre (exprimé dans la Devise de Calcul)/ Bull CV ₀ / Bear CV ₀	Bull / Bear	Effet de Levier (Leverage Factor)	Pourcentage du Seuil de Réinitialisation (Reset Threshold Percentage)	Commission de Gestion (Fee / Fee Range)	Marge d'intérêt (Interest Margin (Min / Max))	Coût de Couverture (Hedging Cost (Min / Max))	Taux d'Intérêt de Référence	Page du Taux d'Intérêt de Référence	Date de Remboursement / maturité ouverte
FRBNPP10U7Q6	25 000	25 000	7RT1B	USD 2,16	Bear	9	9%	2% /(0%; 10%)	0% / -5% / 5%	0% / -40% / 40%	SOFR	USDSOFR=	Open-end
FRBNPP10U7R4	25 000	25 000	7RT2B	USD 2,16	Bull	10	8,50%	2% /(0%; 10%)	0% / -5% / 5%	0% / -40% / 40%	SOFR	USDSOFR=	Open-end
FRBNPP10U7S2	25 000	25 000	7RT3B	USD 2,16	Bear	10	8,50%	2% /(0%; 10%)	0% / -5% / 5%	0% / -40% / 40%	SOFR	USDSOFR=	Open-end

N° de Souche / Code ISIN	Matière Première	Devise	Code Reuters de la Matière Première	Source (ou Price Source)	Site Internet de la Source	Taux de Change	Prix d'observation	Source du Prix d'observation
FRBNPP10U7Q6	WTI Apr 26	USD	CLJ26	New York Mercantile Exchange (NYMEX)	www.cmegroup.com/trading/energy	EUR / USD	Last price	Futures or Options Exchange
FRBNPP10U7R4	WTI Apr 26	USD	CLJ26	New York Mercantile Exchange (NYMEX)	www.cmegroup.com/trading/energy	EUR / USD	Last price	Futures or Options Exchange
FRBNPP10U7S2	WTI Apr 26	USD	CLJ26	New York Mercantile Exchange (NYMEX)	www.cmegroup.com/trading/energy	EUR / USD	Last price	Futures or Options Exchange